

# CONSEIL GENERAL

---

**Commission** : COGEST  
**Président** : Daniel SCHMID  
**Rapporteur** : Cédric ZÜRCHER

## Rapport de la Cogest sur le budget 2020

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le budget 2020.

### **1 Organisation de la commission**

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PSCG) président,
  - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
  - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
  - Pauline Arlettaz (PDC),
  - Jacques Borgeaud (PLR),
  - Nathalie Cretton (Les Verts),
  - David Gaillard (PDC),
  - Eric Lattion (PDC),
  - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

## **2 Méthode de travail**

Pour l'examen du budget 2020, la Cogest a reçu avant sa première séance le budget de fonctionnement et d'investissements ainsi que les indicateurs financiers, le message du Conseil Municipal et le plan financier quadriennal 2020-2023.

Le budget 2020 et le message du Conseil municipal ont été passé en revue. Nous avons formulé une liste de questions générales et de détail en prévision d'une séance commune.

A toutes fins utiles il est précisé que la commission a examiné toutes les rubriques du budget 2020, y compris celles inférieures à Fr.30'000.--. Nous sommes partis du principe qu'en notre qualité d'organe de contrôle de la gestion financière communale, notre pouvoir n'était pas limité, ni par les rubriques, ni par leur montant.

## **3 Nombre et déroulement des séances**

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 22 octobre, 12 et 26 novembre et 4 décembre 2019.

Le 22 octobre, nous avons discuté de l'entrée en matière, passé en revue le message du Conseil Municipal, les indicateurs financiers, le budget de fonctionnement et d'investissement. Nous avons élaboré une liste de questions à l'attention du Conseil municipal.

Le 12 novembre, sur invitation de la Cogest, le Conseil Municipal in corpore ainsi que le secrétaire municipal Laurent Monnet, le chef financier Emmanuel Bérard et le comptable Stefan Gnos, sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal à nos questions.

En 2<sup>ème</sup> partie de séance nous avons discuté des réponses données et fixé les grandes lignes du rapport.

Le 26 novembre, nous avons discuté du présent rapport et procédé à son adoption.

Le 4 décembre, la Cogest se réunira pour traiter des amendements.

#### **4 Entrée en matière**

Avec une marge d'autofinancement de plus Fr.4,8 mios la Cogest accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

#### **5 Examen du budget 2020**

##### **5.1 Préambule**

Pour 2020, les investissements nets sont budgétisés à près de 15 mios de francs (14,779 mios). La STEP, la route Clos-Novex-Pré-Raye, la caserne commune avec Monthey, la route de l'Epine et la réfection du captage Crêt constituent les plus gros travaux prévus pour 2020. Les indicateurs financiers sont fortement influencés par les importants investissements prévus en 2020. Le degré d'autofinancement obtient une bonne moyenne sur les trois dernières années mais dès que les investissements dépassent les 7 mios de francs ce ratio se péjore rapidement. Pour la capacité d'autofinancement qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers ce ratio obtient l'évaluation « bien ». L'endettement net par habitant, avec Fr.2'991.—, est considéré comme faible. Le taux du volume de la dette brute qui compare la dette brute en % des revenus financiers, est considéré comme satisfaisant.

##### **5.2 Analyse du budget 2020**

###### **5.2.1 Remarques générales**

Le budget 2020, proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de Fr.4'806'700.--.

Elle est légèrement supérieure au budget 2019 qui prévoit une marge de Fr.4'575'900.--. Dès 2020, l'introduction de la RFFA (réforme fiscale des sociétés liée au financement de l'AVS) va influencer négativement le revenu des impôts des personnes morales pour près d'un demi-million de francs. En fonction du plan financier on constate que la marge d'autofinancement couvre à peine les investissements ordinaires.

L'objectif de 4,5 mios, fixé d'entente avec le conseil municipal en 2014, devrait être réévalué aux alentours des 6 millions de francs. En regard à la projection du plan quadriennal, la Municipalité vise déjà cet objectif. Avec des taux d'intérêts extrêmement bas, parfois moins de 1%, le rapport à l'endettement se modifie à tous les niveaux. Toutefois, il faut rester prudent et lors des années d'investissements ordinaires nous devons pouvoir amortir notre dette de manière significative. Nous devons à nouveau relever que plus de la moitié de la marge d'autofinancement (55.80%) est couverte par la péréquation financière cantonale qui est passée de Fr.1'246'542.10 en 2013 à Fr.2'682'243.-- en 2020. Notre commune fait partie de celles qui reçoivent le plus de la péréquation. Celle-ci est financée par le canton et par les communes à fort potentiel de ressources.

Au vu de l'importance de la péréquation pour les finances communales, la Cogest restera attentive à son évolution.

Pour la péréquation financière 2020, le canton prend en compte les exercices 2014 à 2016. A relever que selon l'art. 24 de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), *« le Conseil d'Etat peut réduire, voire supprimer, les montants dus à une commune bénéficiaire de la péréquation financière dans le cas où celle-ci bénéficie directement ou indirectement de revenus extraordinaires importants »*. Pour notre commune cela a été le cas en 2017 avec un remboursement d'impôt de près de 3 millions qui a produit une marge d'autofinancement supérieure à Fr.10 millions. Ce point devra être abordé par le conseil communal avec les autorités cantonales.

Au niveau des investissements nets il est prévu Fr.14,779 mios en 2020, Fr.12,3 mios en 2021, Fr.4,325 mios en 2022 et Fr.4,5 mios en 2023 ce qui donne une insuffisance de financement de plus de Fr.15 mios sur 4 ans.

### **5.2.2 Message de la Cogest**

La Cogest constate que les perspectives à court terme sont satisfaisantes. L'endettement auprès des établissements financiers devrait se situer aux alentours de Fr.55 mios à fin 2020. En fonction du plan financier 2020/2023 l'endettement devrait repartir à la hausse.

## **6 Recommandations de la Cogest**

Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer.

Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal, et analysé par la Cogest.

Cela étant la Cogest recommande aux membres du Conseil général :

1. d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé) pour le budget 2020
2. d'accepter un taux d'indexation de 165% (inchangé) pour le budget 2020
3. d'accepter le budget 2020 tel que présenté par le Conseil municipal.

## **7 Vote final**

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

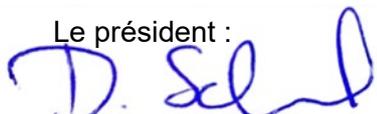
## **8 Conclusions et remerciements**

Malgré les importants investissements à venir, la Cogest est confiante en l'avenir car la persistance de taux d'intérêt exceptionnellement bas augure des perspectives financières positives notre commune.

Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les informations demandées cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. Nos remerciements vont donc à tous ceux qui ont œuvrés à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Collombey, le 26 novembre 2019

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques du budget 2020

Copie au Conseil municipal